

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES****GROUPE BANQUE NATIONALE AGRICOLE**

Siège social : rue Hédi NOUIRA -1001 Tunis-

Le groupe BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2005 tels qu'ils ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 mai 2005. Ces états sont accompagnés des rapports du commissaire aux comptes, La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C Membre de CPA Associates International.

**GROUPE BANQUE NATIONALE AGRICOLE****BILAN CONSOLIDE**

Arrêté au 31.12.2005

( en mille dinars)

**BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA**

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2005	2004
<b>ACTIF</b>			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT		49 071	48 255
Créances sur les établissements bancaires	4	355 429	265 830
Créances sur la clientèle	5	3 049 318	2 928 566
Portefeuille commercial	6	317 931	264 707
Portefeuille d'investissement	7	302 062	288 238
Participations dans les entreprises mises en équivalence	8	25 078	27 868
Valeurs immobilisées		56 946	73 020
Ecart d'acquisition		40	14
Autres actifs	9	215 190	217 202
<i>Total de l'actif</i>		<b>4 371 065</b>	<b>4 113 700</b>
<b>PASSIF</b>			
Banque centrale, CCP		7	3
Dépôts et avoirs des établissements bancaires		33 883	41 080
Dépôts de la clientèle		3 030 847	2 793 279
Emprunts et ressources spéciales		590 144	622 822
Autres passifs	10	154 435	145 575
<i>Total du passif</i>		<b>3 809 316</b>	<b>3 602 759</b>
Intérêts minoritaires		200 166	164 159
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital émis (10 millions d'actions de VN = 10 DT)		100 000	100 000
Actions propres et d'auto-contrôle	11	(9 839)	(10 350)
Réserves consolidées	12	132 147	126 378
Autres capitaux propres consolidés	13	130 672	130 848
Résultat de l'exercice, part du groupe	14	8 603	(94)
<i>Total des capitaux propres, part du groupe</i>		<b>361 583</b>	<b>346 782</b>
<i>Total passif et capitaux propres</i>		<b>4 371 065</b>	<b>4 113 700</b>

BNA-(suite)-

---

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA**


---

En milliers de dinars, au 31 décembre	2005	2004
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>		
<b>Cautions, avals et autres garanties données</b>	<u>668 358</u>	<u>633 011</u>
a - En faveur d'établissements bancaires	48 524	95 410
b - En faveur de la clientèle	459 834	377 601
c - En faveur de l'Etat	160 000	160 000
<b>Crédits documentaires</b>	<u>365 382</u>	<u>372 774</u>
a - Débiteurs par accréditifs export devises	50 609	59 875
b - Débiteurs par accréditifs import devises	314 773	312 899
<b>Actifs donnés en garantis</b>	-	-
<i>Total des passifs éventuels</i>	<u>1 033 740</u>	<u>1 005 785</u>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
<b>Engagements de financement donnés</b>	<u>149 371</u>	<u>168 492</u>
a - Crédits notifiés et non utilisés	149 371	168 492
<b>Engagements sur titres</b>	<u>20 131</u>	<u>32 515</u>
a - Participations non libérées	1 227	2 098
b - Autres	18 904	30 417
<i>Total des engagements donnés</i>	<u>169 502</u>	<u>201 007</u>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		
<b>Engagements de financement reçus</b>	<u>129 761</u>	<u>146 745</u>
<b>Garanties reçues</b>	<u>423 167</u>	<u>441 749</u>

---

## ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2005	2004
Intérêts et revenus assimilés		201 117	181 219
Commissions		42 821	37 656
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières		24 047	20 350
Revenus du portefeuille investissement		7 074	5 048
<i>Total des produits d'exploitation bancaire</i>		<u>275 059</u>	<u>244 273</u>
Intérêts encourus et charges assimilées		(113 096)	(99 636)
Commissions encourues		(6 616)	(7 018)
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières		(448)	(313)
<i>Total des charges d'exploitation bancaire</i>		<u>(120 160)</u>	<u>(106 967)</u>
<i>Produit net bancaire</i>		<b>154 899</b>	<b>137 306</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif		(48 741)	(23 547)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement		3 552	593
Autres produits d'exploitation		40 876	95 526
Frais de personnel		(77 950)	(85 573)
Charges générales d'exploitation		(50 809)	(99 969)
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations		(4 319)	(9 112)
<i>Résultat d'exploitation</i>		<b>17 508</b>	<b>15 224</b>
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	8	67	(868)
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		3 333	(1 995)
<i>Résultat avant impôt</i>		<b>20 908</b>	<b>12 361</b>
Impôt sur les bénéfices	15	(3 297)	(5 596)
Intérêts minoritaires		(9 008)	(6 859)
<i>Résultat de l'exercice, part du groupe</i>		<b>8 603</b>	<b>(94)</b>

## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre

Notes

2005

**Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles**

1- Produits d'exploitation bancaire encaissés	261 201	
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées	(114 432)	
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	69 620	
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(139 896)	
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle	224 829	
6- Titres de placement	(28 778)	
7- Sommes versées au personnel et créiteurs divers	(109 536)	
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	26 561	
9- Impôt sur les sociétés	(3 761)	
		185 808

*Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles***Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement**

1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	7 142	
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(15 593)	
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations	(10 667)	
4- Plus-values sur titres de participations	92	
		(19 026)

*Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement***Flux de trésorerie provenant des activités de financement**

1- Actions propres	(58)	
2- Emission d'actions par les filiales	33 619	
3- Emission d'emprunts	-	
4- Remboursement d'emprunts	(21 578)	
5- Augmentation / diminution des ressources spéciales	17 372	
6- Dividendes versés	(5 433)	
		23 921

*Flux de trésorerie net provenant des activités de financement*

Effet de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et les équivalents de liquidités		(1 118)
Augmentation nette des liquidités et équivalents de liquidités		189 586
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice	17	318 777
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	17	508 362

En raison du changement des méthodes de consolidation, intervenu en 2005, pour les filiales opérant dans le secteur non financier, il n'a pas été possible de retraiter, aux fins de la présentation de l'état des flux de trésorerie, les données comparatives au titre de l'exercice 2004.

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les comptes consolidés du groupe BNA, présentés en milliers de Dinars, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie aux établissements de crédit.

#### ELEMENTS D'APPRECIATION PERMETTANT LA COMPARABILITE

La société « Tunisie lait », placée sous contrôle d'un administrateur judiciaire, à partir du 2 mai 2005, a été exclue conjointement avec sa filiale « T.D.A » du périmètre des états financiers consolidés de la Banque Nationale Agricole pour l'exercice clos le 31 décembre 2005. Les conséquences sur l'état de résultats et sur le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2004 du groupe BNA de l'exclusion de « Tunisie Lait » et de sa filiale sont présentés en note 3.

En vertu des dispositions du paragraphe 28 de la norme NC 35 relative aux états financiers consolidés, la Banque Nationale Agricole était autorisée, à titre transitoire et jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2004, à consolider ses filiales n'opérant pas dans le secteur financier par la méthode de mise en équivalence. Le groupe BNA a appliqué, dès 2005, la méthode de l'intégration globale pour toutes les filiales retenues dans le périmètre de consolidation. La présentation des états financiers relatifs à l'exercice 2004 a été retraitée en conséquence pour tenir compte de l'intégration globale des filiales à activités dissemblables (Promotion immobilière, Agriculture, services informatiques,...)

#### REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

##### REGLES D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

- **Référentiel d'élaboration des états financiers consolidés**

Les états financiers consolidés relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2005 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation.

Pour expliquer l'importance des différentes activités au sein du groupe, une information sectorielle, préparée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 14, est fournie en note 16.

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

- **Première application de l'intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles entités opérant dans le secteur financier**

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la Banque Nationale Agricole est désormais consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

##### PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE SYNTHESE

La présentation des états financiers consolidés du groupe BNA se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

#### PERIMETRE, METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION

##### PERIMETRE

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque Nationale Agricole et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci. A moins que cela ne soit impraticable, les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entreprises pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

**METHODES DE CONSOLIDATION****• Sociétés consolidées par intégration globale**

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- La valeur comptable de la participation du groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

**• Sociétés mises en équivalence**

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves.
- Constaté la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence".
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

La part du groupe dans une entreprise associée est l'agrégation des participations dans cette entreprise associée détenues par la BNA et ses filiales. Pour cet objectif les participations détenues par les autres entreprises associées du groupe sont ignorées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque consolidante dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagée par quelque moyen que ce soit.

Si l'entreprise mise en équivalence enregistre ultérieurement des bénéfices, la banque consolidante ne reprend en compte sa quote-part dans ces profits qu'après qu'elle ait dépassé sa quote-part de pertes nettes non prises en compte.

- **Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation**

**Coût d'acquisition des titres**

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

**Ecart d'acquisition**

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrée globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

**Ecart d'évaluation**

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée ré-estimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- **Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée**

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

- **Opérations réciproques**

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

- **Actions émises par la BNA détenues par le groupe**

Les actions émises par la BNA et acquises avec pour objectif de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par le groupe sont portées en réduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ; dans l'hypothèse d'une cession ultérieure de ces titres, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits dans les réserves consolidées.

- **Intégration globale des OPCVM**

A l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments suivants :

**Frais de négociation**

Les frais occasionnés par les opérations d'achat et de vente de titres détenus par les OPCVM sont directement imputés en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

**Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres**

Les plus ou moins-values sur titres détenus par les OPCVM qui correspondent au solde de la variation au cours de l'exercice des plus ou moins-values potentielles sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés »

**Variation des plus (ou moins) values réalisées sur titres**

Les plus (ou moins) values sur titres correspondant au résultat réalisé sur les opérations de cession de titres effectuées au cours de l'exercice sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés »

**AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION****COMPTABILISATION DES PRETS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

- **Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle**

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont constatés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

- **Comptabilisation des revenus sur prêts de la clientèle**

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus et comptabilisés dans les comptes de produits au moment du déblocage de ces crédits et font, le cas échéant, l'objet de régularisation en fin de mois, pour la partie non courue.

Les intérêts échus sur crédits à long et moyen terme et relatifs à l'exercice en cours sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement.

Les intérêts échus et non encore encaissés sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les agios sur les comptes courants débiteurs relatifs à des engagements classés parmi les classes B2, B3 et B4 sont réservés et présentés, lors de l'arrêt, en déduction des comptes courants débiteurs.

Les agios sur créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

## **COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE-TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

Le portefeuille-titres consolidé est classé en deux catégories. Le portefeuille d'investissement et le portefeuille-titres commercial.

- **Portefeuille d'investissement et revenus y afférents**

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe mais non détenus à des fins de contrôle (titres de participation non consolidés).
- Les titres à revenu fixe acquis par le groupe avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires)
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées ainsi qu'il suit :

### **Titres de participation à caractère durable (non consolidés) :**

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par le groupe sont pris en compte en résultat dès leur encaissement.

### **Titres d'investissement**

Les revenus des titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée par leur détention.

### **Titres représentant des participations-financement**

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession de titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les participations-financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus-values sont constatées en produits à mesure qu'elles sont courues, lorsque leur encaissement effectif est jugé raisonnablement sûr. A défaut, elles sont constatées en bloc lors de la cession. Elles sont présentées au niveau de l'état de résultats sous l'intitulé « Revenus du portefeuille titres d'investissement ».

- **Portefeuille titres commercial :**

Le portefeuille titres commercial consolidé se compose des titres à revenu fixe et/ou à revenu variable détenus à des fins de transaction ou de placement.

Les titres émis par l'Etat (bons de trésor) et acquis dans le cadre de l'activité d'intermédiation de la consolidante (titres acquis en vue de leur placement auprès de la clientèle) sont comptabilisés en titres de transaction. La partie des titres rétrocédée à la clientèle (autres que les filiales intégrées globalement) est présentée de façon compensée en déduction du poste « Titres de transaction ».

Conséquemment, les revenus afférents à ces titres et les charges relatives à leur rétrocession aux clients sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée, et sont présentées d'une manière compensée.

Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote-part attribuable au groupe, en capitaux propres sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

Les plus ou moins values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé « Intérêts des minoritaires ».

### **PROVISIONS POUR RISQUES SUR PRETS ET PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES**

- **Provisions pour risques sur prêts**

La provision pour risques sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis
- B5- Actifs en contentieux

Le taux de provisionnement retenu par la Banque consolidante correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provisions par classe de risque appliqués sont les suivants :

<b>B2-</b> Actifs incertains	20%
<b>B3-</b> Actifs préoccupants	50%
<b>B4-</b> Actifs compromis	100%
<b>B5-</b> Actifs en contentieux	100%

- **Provisions sur participations non consolidées :**

A la date d'arrêté, les titres de participation non consolidés sont évalués à leur valeur d'usage et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres cotés.
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les autres titres.

### **CREANCES CEDEES A DES STRUCTURES D'ACCEUIL FILIALES**

L'annulation des créances consécutive à leur cession à des structures d'accueil filiales habilitées à exercer l'activité de recouvrement, telle que constatée dans les comptes individuels de la Banque consolidante, a été maintenue dans les comptes consolidés, considérant les aléas pesant sur leur récupération. La plus-value de cession réalisée dans les comptes individuels de la Banque a été éliminée dans les comptes consolidés.

Les sommes recouvrées par la société de recouvrement au cours de l'exercice, sont portés au niveau de l'état de résultat parmi les éléments du poste « Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif » sous l'intitulé « Récupération de créances passées en pertes ».

## COMPTABILISATION DES DEPOTS DE LA CLIENTELE ET DES CHARGES Y AFFERENTES

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatés par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire BCT n° 91-22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêt.

### VALEURS IMMOBILISEES :

Les immobilisations sont comptabilisées, à la date d'entrée, au coût d'acquisition historique incluant le prix d'achat hors taxes, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs hors taxes déductibles.

Les immobilisations sont amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Les taux d'amortissement appliqués par le groupe se détaillent comme suit :

Immeubles	2-5%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de Bureau	10-15%
Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
Matériel informatique	15%
Logiciels informatiques	33%
Agencement, aménagement et installations	10%

Les circonstances spécifiques dans lesquelles le matériel informatique détenu par certaines filiales intégrées globalement est utilisé ont nécessité le recours au mode dégressif par l'application au taux linéaire d'un coefficient de dégressivité de 2,5.

#### • Impôts courants

Les sociétés du groupe BNA sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

#### • Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2005 et au-delà, le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées s'élève à 35%.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

### INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe est géré essentiellement en quatre pôles d'activités :

- Les services financiers : Ce pôle regroupe les entités qui ont le statut d'établissement de crédit ainsi que les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement direct des activités des établissements de crédit ou relève des services auxiliaires de celles-ci (Intermédiation en bourse, recouvrement de créance, capital-risque, gestion de portefeuille,...)
- La promotion immobilière : Ce pôle regroupe les entités agréées dans le cadre de la loi n° 90-17 du 26 février 1990 pour exercer à titre professionnel des opérations de lotissement, et d'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitation ainsi que la construction ou la rénovation d'immeubles collectifs ou semi-collectifs à usage d'habitation, commercial, professionnel ou administratif.
- L'agriculture : Ce pôle regroupe les entités impliquées dans l'utilisation des ressources naturelles disponibles en vue d'augmenter la production agricole.
- Les services informatiques : Ce pôle regroupe les entités spécialisées dans la maintenance et la commercialisation des équipements et des logiciels informatiques

L'information sectorielle est uniquement déclinée par secteur d'activité faute d'identification de secteurs géographiques engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposé à des risques et une rentabilité différente des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions interne au groupe.

### NOTE 2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend 27 sociétés au 31 décembre 2005 :

- **22** sociétés intégrées globalement ;
- **5** sociétés mises en équivalence.

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2005 par rapport au périmètre en vigueur pour l'arrêté du 31 décembre 2004 publié ainsi que par rapport au périmètre retenu en 2004 à des fins comparatives sont les suivantes :

Société	Entrée	Sortie	Nature	Motif de Sortie
TUNISIE LAIT	-	X	Filiale	Placée sous contrôle d'un administrateur judiciaire
T.D.A	-	X	Filiale	Filiale de Tunisie Lait
SODAL <sup>(*)</sup>	-	X	Filiale	Ecart de dates de reporting supérieur à 3 mois
SFL <sup>(*)</sup>	-	X	Filiale	Ecart de dates de reporting supérieur à 3 mois
MATEUR JALTA <sup>(*)</sup>	-	X	Filiale	Ecart de dates de reporting supérieur à 3 mois

<sup>(\*)</sup> Les états financiers consolidés présentés à des fins comparatives au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004 n'incluent pas ces filiales pour les mêmes motifs.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenant au groupe se présentent comme suit :

Entreprises financières	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
<b>Etablissements de crédit</b>			
Banque Nationale Agricole	IG	100,00%	98,10%
<b>Autres</b>			
BNA Capitaux	IG	100,00%	97,57%
SOFINREC	IG	100,00%	92,46%
SIACR INVEST	IG	49,10%	41,68%
SIP SICAR	IG	100,00%	37,90%
SOIVM SICAF	IG	87,50%	70,85%
SICAF Participations	IG	100,00%	98,10%
SICAV BNA	IG	20,70%	18,38%
Placement Obligataire SICAV	IG	0,20%	0,10%
TUNIS-RE	ME	25,50%	22,41%

<b>Entreprises non financières</b>		<b>% de contrôle</b>	<b>% d'intérêt</b>
<b>Promotion immobilière</b>			
SIMPAR	<b>IG</b>	42,10%	34,28%
ESSOUKNA	<b>IG</b>	99,90%	34,29%
SIVIA	<b>IG</b>	100,00%	42,69%
SPI MADINA	<b>IG</b>	100,00%	41,55%
LES ŒILLETES	<b>IG</b>	100,00%	55,11%
<b>Agriculture</b>			
Société Agricole IFRIKIA	<b>IG</b>	100,00%	39,77%
SODASS	<b>IG</b>	60,80%	59,65%
<b>Services Informatiques</b>			
Tunisie Informatique Services	<b>IG</b>	64,00%	38,67%
<b>Autres activités</b>			
SOGEST	<b>IG</b>	94,70%	45,24%
AGROSERVICES	<b>IG</b>	54,90%	32,31%
Société Magasin général	<b>ME</b>	30,70%	30,12%
NESTLE TUNISIE	<b>ME</b>	26,60%	26,07%
STIA	<b>ME</b>	49,99%	49,04%
SAHRA PALACE	<b>ME</b>	27,10%	26,57%

**IG:** Intégration globale

**ME:** Mise en équivalence

seules les entreprises suivantes comprises dans le périmètre de consolidation ont fourni les rapports des commissaires aux comptes :

- PLACEMENTS OBLIGATAIRES SICAV
- EL MEDINA
- LES ŒILLETES
- AGRO SERVICES
- TIS
- SOFINREC
- BNA CAPITAUX

## • NOTE 3 – CONTRIBUTION DES SOUS-GROUPES BNA ET TUNISIE LAIT AU GROUPE BNA

## B) Etat de résultat consolidé de l'exercice 2004 : contribution de Tunisie Lait et de ses filiales au Groupe BNA:

BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA			
En milliers de dinars	BNA et filiales (hors Tunisie Lait)	Tunisie Lait et filiales	Groupe BNA
<b>ACTIF</b>			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	48 164	91	48 255
Créances sur les établissements bancaires	265 153	677	265 830
Créances sur la clientèle	3 017 146	(88 580)	2 928 566
Portefeuille commercial	264 357	350	264 707
Portefeuille d'investissement	226 021	62 217	288 238
Participations dans les entreprises mises en équivalence	27 868	-	27 868
Valeurs immobilisées	52 442	20 578	73 020
Ecarts d'acquisition	14	-	14
Autres actifs	193 761	23 441	217 202
<i>Total de l'actif</i>	<b>4 094 926</b>	<b>18 774</b>	<b>4 113 700</b>
<b>PASSIF</b>			
Banque centrale, CCP	3	-	3
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	41 080	-	41 080
Dépôts de la clientèle	2 794 600	(1 321)	2 793 279
Emprunts et ressources spéciales	606 588	16 234	622 822
Autres passifs	132 975	12 600	145 575
<i>Total du passif</i>	<b>3 575 246</b>	<b>27 513</b>	<b>3 602 759</b>
Intérêts minoritaires	165 410	(1 251)	164 159
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital émis (10 millions d'actions de VN = 10 DT)	100 000	-	100 000
Actions propres et d'auto-contrôle	(10 184)	(166)	(10 350)
Réserves consolidées	133 108	(6 730)	126 378
Autres capitaux propres consolidés	130 562	286	130 848
Résultat de l'exercice, part du groupe	784	(878)	(94)
<i>Total des capitaux propres, part du groupe</i>	<b>354 270</b>	<b>(7 488)</b>	<b>346 782</b>
<i>Total passif et capitaux propres</i>	<b>4 094 926</b>	<b>18 774</b>	<b>4 113 700</b>

## A) Bilan consolidé au 31 décembre 2004 : contribution de Tunisie Lait et de ses filiales au Groupe BNA

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE DU GROUPE BNA			
En milliers de dinars	BNA et filiales (hors Tunisie Lait)	Tunisie Lait et filiales	Groupe BNA
Intérêts et revenus assimilés	182 025	(806)	181 219
Commissions	37 718	(62)	37 656
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières	20 395	15	20 350
Revenus du portefeuille investissement	5 040	8	5 048
<i>Total des produits d'exploitation bancaire</i>	<b>245 178</b>	<b>(845)</b>	<b>244 273</b>
Intérêts encourus et charges assimilées	(88 394)	(1 242)	(89 636)
Commissions encourues	(7 018)	0	(7 018)
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières	(313)	0	(313)
<i>Total des charges d'exploitation bancaire</i>	<b>(105 725)</b>	<b>(1 242)</b>	<b>(106 967)</b>
<i>Produit net bancaire</i>	<b>139 393</b>	<b>(2 087)</b>	<b>137 306</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	(22 800)	(747)	(23 547)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement	(6 974)	7 567	593
Autres produits d'exploitation	42 154	53 392	95 526
Frais de personnel	(80 625)	(4 948)	(85 573)
Charges générales d'exploitation	(52 259)	(47 710)	(99 969)
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations	(4 887)	(4 225)	(9 112)
<i>Résultat d'exploitation</i>	<b>14 002</b>	<b>1 222</b>	<b>15 224</b>
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	(868)	-	(868)
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(1 977)	(18)	(1 995)
<i>Résultat avant impôt</i>	<b>11 157</b>	<b>1 204</b>	<b>12 361</b>
Impôt sur les bénéfices	(2 959)	(2 637)	(5 596)
Intérêts minoritaires	(7 414)	655	(6 659)
<i>Résultat de l'exercice, part du groupe</i>	<b>784</b>	<b>(878)</b>	<b>(94)</b>

**NOTE 4 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES**

En milliers de dinars, au 31 décembre	2005	2004
<b>A-Créances sur les établissements bancaires</b>	<b><u>351 719</u></b>	<b><u>256 823</u></b>
Comptes à vue	15 949	23 694
Prêts au jours le jour	252 678	140 907
Prêts à terme	82 531	91 822
Intérêts à recevoir	561	400
<b>B-Créances sur les établissements financiers</b>	<b><u>3 710</u></b>	<b><u>9 007</u></b>
Prêts à terme	3 710	9 007
<b>Total</b>	<b>355 429</b>	<b>265 830</b>

**NOTE 5 – CREANCES SUR LA CLIENTELE**

La composition et l'évolution de l'encours net des Créances sur la clientèle au 31 décembre 2005 se détaille comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2005					2004	
	Encours brut	Créances rattachées	Provisions	Agios réservés	Produits perçus d'avance	Encours net	Encours net
<b>Engagements agricoles</b>	<b><u>615 995</u></b>	<b><u>241 765</u></b>		<b><u>(230 957)</u></b>	<b><u>(861)</u></b>	<b><u>625 942</u></b>	<b><u>699 474</u></b>
Comptes débiteurs	14 383	-		-	-	14 383	11 710
Autres concours à la clientèle	301 301	40 481		(36 384)	(861)	304 537	376 407
Crédits sur ressources spéciales	300 311	201 284		(194 573)	-	307 022	310 357
<b>Engagements commerciaux et industriels</b>	<b><u>2 583 973</u></b>	<b><u>58 053</u></b>		<b><u>(77 453)</u></b>	<b><u>(42 511)</u></b>	<b><u>2 522 062</u></b>	<b><u>2 372 993</u></b>
Comptes débiteurs	440 127	15 510		(33 141)	-	422 496	474 033
Autres concours à la clientèle	1 970 189	32 933		(36 450)	(42 511)	1 924 119	1 696 901
Crédits sur ressources spéciales	173 656	9 610		(7 800)	-	175 446	203 049
Créances / fonds propres prises en charge par l'état	<u>31 558</u>	-				<u>31 558</u>	<u>34 620</u>
Coût amorti des créances détenues par des SRC						<u>41 388</u>	
Provisions			<u>(171 343)</u>			<u>(171 343)</u>	<u>(176 910)</u>
<b>Total</b>						<b>3 049 318</b>	<b>2 928 566</b>

La Banque a procédé au 31/12/2005 à l'emploi des agios réservés sur les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat pour la couverture des provisions sur créances douteuses. Il a été procédé au retraitement des états financiers comparatifs.

**NOTE 6 – PORTEFEUILLE COMMERCIAL**

En milliers de dinars, au 31 décembre	2005			2004	
	Valeur brute	Créances rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
<b>Titres à revenu variable</b>					
Actions cotées	5 351	-	(288)	5 062	3 635
Actions non cotés	41	-	(6)	36	1
Parts OPCVM	20 481	-	-	20 481	15 880
<i>Total des titres à revenu variable</i>	<u>25 873</u>	-	<u>(294)</u>	<u>25 578</u>	<u>19 516</u>
<b>Titres à revenu fixe</b>					
Effets publics & valeurs assimilées	211 600	8 450	-	220 050	178 237
Obligations	59 951	2 215	-	62 166	56 589
Billets de trésorerie	10 100	37	-	10 137	10 365
<i>Total des titres à revenu fixe</i>	<u>281 651</u>	<u>10 702</u>	-	<u>292 353</u>	<u>245 191</u>
<i>Total</i>	<u>307 523</u>	<u>10 702</u>	<u>(294)</u>	<u>317 931</u>	<u>264 707</u>

**NOTE 7 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT**

La valeur du portefeuille-titres d'investissement est passée de 288.238 KDT au 31/12/2004 à 302.062 KDT au 31/12/2005. Cette évolution se détaille comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2005			2004	
	Valeur brute	Créances rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
<b>Titres d'investissement</b>	5 650	222	-	5 872	<u>6 495</u>
Participations-financement (Titres en rétrocession)	40 144	517	(2 952)	37 710	40 392
Parts dans les entreprises liées non consolidées	10 244	-	(8 374)	1 870	1 090
Titres de participation	60 695	-	(11 818)	48 877	20 337
Créances prises en charge par l'Etat	207 734	-	-	207 734	<u>219 923</u>
<i>Total</i>	<u>324 467</u>	<u>739</u>	<u>(23 144)</u>	<u>302 062</u>	<u>288 238</u>

La Banque a procédé au 31/12/2005 à l'emploi des agios réservés sur les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat pour la couverture des provisions sur créances douteuses. Il a été procédé au retraitement des états financiers comparatifs.

**NOTE 8 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE**

La valeur d'équivalence des titres émis par des entreprises associées, s'élève à 25.078 KDT au 31/12/2005 contre 27.868 KDT au 31/12/2004. Le détail de ce poste se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2005					2004	
	Quote-part dans les capitaux achetés	Goodwill net	Goodwill négatif net	Quote-part dans les réserves	Quote part dans les résultats	Valeur d'équivalence	Valeur d'équivalence
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(1)-(2)+(4)+(5)	
TUNIS-RE	9 676	24	(226)	651	611	10 737	10 635
SOCIETE MAGASIN GENERAL	1 710	-	-	2 686	780	5 175	4 588
NESTLE TUNISIE	1 287	-	-	1 180	763	3 230	3 615
STIA	5	-	-	8 018	(2 086)	5 937	9 031
SAHRA PALACE	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total</i>	12 678	24	(226)	12 534	67	25 078	27 868

**NOTE 9 – AUTRES ACTIFS**

En milliers de dinars, au 31 décembre	2005	2004
Comptes d'attente & de régularisation	92 348	75 205
Actifs d'impôts exigibles	2 307	4 732
Actifs d'impôts différés	8 007	6 526
Stocks des activités de transformation	79 266	81 923
Autres	33 262	48 816
<i>Total</i>	215 190	217 202

**NOTE 10 – AUTRES PASSIFS**

En milliers de dinars, au 31 décembre	2005	2004
Provisions pour passifs et charges	562	707
Comptes d'attente & de régularisation	112 752	94 560
Passifs d'impôts exigibles	966	2 357
Passifs d'impôts différés	2 258	4 508
Autres	37 897	43 443
<i>Total</i>	154 435	145 575

**NOTE 11 – ACTIONS PROPRES ET D'AUTOCONTROLE**

Cette rubrique totalisant au 31/12/2005 9.839 KDT contre 10.350 KDT au 31/12/2004 se décompose comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2005	2004
Actions propres détenues en vue de la régularisation des cours	58	-
Actions propres détenues en vue de la vente	7 106	7 896
Actions d'autocontrôle détenues par les filiales	6 310	6 317
Part des minoritaires	(3 636)	(3 863)
<i>Total</i>	9 839	10 350

**NOTE 12 – RESERVES CONSOLIDEES**

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par la Banque consolidante dans les entreprises incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle ou de l'influence notable jusqu'à la date d'arrêté des comptes consolidés.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31/12/2005 à 132.147 KDT contre 126.378 KDT au 31/12/2004. Leur détail peut être présenté comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2005	2004
<b>A- Contribution de la BNA (mère consolidante)</b>	<b><u>121 808</u></b>	<b><u>126 083</u></b>
<b>B- Contribution des filiales</b>	<b><u>10 340</u></b>	<b><u>294</u></b>
Contribution positive	12 307	9 700
Contribution négative	(1 968)	(9 406)
<b>Total</b>	<b>132 147</b>	<b>126 378</b>

**NOTE 13 – AUTRES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES**

Cette rubrique totalisant au 31/12/2005 130.672 KDT contre 130.848 KDT au 31/12/2004 se décompose comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2005	2004
Dotations Etat BNA (133 mDT)	133 000	133 000
Subventions d'investissement	270	733
Plus ou moins valeurs potentielles sur titres détenus par des OPCVM	(47)	(474)
Plus ou moins valeurs réalisées sur titres détenus par des OPCVM	252	623
Part des minoritaires	(2 803)	(3 034)
<b>Total</b>	<b>130 672</b>	<b>130 848</b>

**NOTE 14 – RESULTAT DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE**

L'exercice clos le 31/12/2005 s'est soldé par un résultat consolidé positif de 8.603 KDT contre un résultat négatif de 94 KDT au 31/12/2004. La contribution des entreprises retenues dans le périmètre au résultat consolidé peut être détaillée comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2005	2004
<b>A- Contribution de la BNA (mère consolidante)</b>	<b><u>5 119</u></b>	<b><u>3 681</u></b>
<b>B- Contribution des filiales</b>	<b><u>3 484</u></b>	<b><u>(3 774)</u></b>
Contribution positive	4 000	3 128
Contribution négative	(516)	(6 902)
<b>Total</b>	<b>8 603</b>	<b>(94)</b>

**NOTE 15 – IMPOT SUR LE RESULTAT**

En milliers de dinars, au 31 décembre	2005	2004
Charge fiscale courante (impôts exigibles)	4 871	4 227
Charge fiscale différée	562	3 168
Produits d'impôts différés	(2 136)	(1 798)
<b>Total de la charge d'impôt</b>	<b>3 297</b>	<b>5 597</b>

**NOTE 16 – INFORMATION SECTORIELLE**

L'information sectorielle sur les pôles d'activités retenus se présente comme suit au 31/12/2005 :

	Services financiers	Promotion immobilière	Agriculture	Services informatiques	Autres activités	Eliminations entre secteurs	Consolidé
<b>PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>							
Produits externes	274 752	-	-	-	-	-	-
Produits concourant à la formation du PNB	-	32 136	1 639	757	3 057	-	-
Produits ne concourant pas à la formation du PNB	-	1 030	-	1 255	535	(7 987)	-
Produits provenant de transactions avec d'autres secteurs	5 167	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>279 920</b>	<b>33 186</b>	<b>1 639</b>	<b>2 013</b>	<b>3 592</b>	<b>(7 987)</b>	<b>312 362</b>
<b>2. RESULTAT</b>							
Résultat sectoriel	<b>17 929</b>	<b>4 979</b>	<b>199</b>	<b>211</b>	<b>(10)</b>	<b>(6 131)</b>	<b>17 176</b>
Charges non affectées							-
Résultat opérationnel							17 176
Charges financières des secteurs non financiers							(214)
Produits des placements des secteurs non financiers							545
Part du résultat net dans les entreprises associées	(41)	108	-	-	-	-	67
Ecarts en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires							3 333
Impôt sur le résultat							(3 297)
<b>Résultat net de l'exercice</b>							<b>17 610</b>
<b>AUTRES INFORMATIONS</b>							
Actifs sectoriels	4 237 144	84 480	3 784	441	1 760	-	4 327 609
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence	23 939	2 119	-	-	-	-	26 078
Passifs sectoriels	3 792 404	8 741	957	643	1 013	-	3 803 848
Dotations aux amortissements	3 715	246	249	37	72	-	4 319

**NOTE 17 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Les liquidités et équivalents de liquidités consolidés s'élèvent au 31/12/2005 à 508.362 KDT contre 318.777 KDT au 31/12/2004 soit une variation nette de 189.586 KDT expliquée dans l'état des flux de trésorerie consolidés. Le détail des composantes des liquidités et équivalents de liquidités se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2005	2004
Caisse, BCT, CCP & TGT	49 071	48 255
Banques et organismes spécialisés	(4 619)	3 758
Prêts sur le marché monétaire < 3 mois	307 103	130 107
Emprunts sur le marché monétaire < 3 mois	(1 115)	-
Bons de trésor	147 699	127 174
Billets de trésorerie	10 223	9 483
<i>Total</i>	<b>508 362</b>	<b>318 777</b>

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2005  
DU GROUPE DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE**

Tunis, le 28 avril 2006

**Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole arrêtés au 31 décembre 2005.

**1. Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers du groupe de la Banque Nationale Agricole arrêtés au 31 décembre 2005. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Comme indiqué dans la note 2 aux états financiers relative au périmètre de consolidation, nous n'avons pas obtenu communication des rapports des commissaires aux comptes de plusieurs sociétés du groupe.

sous réserve du point indiqué ci-dessus et compte tenu de ce qui précède, à notre avis, les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole arrêtés au 31 décembre 2005 sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe de la Banque Nationale Agricole ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2. Examen spécifique**

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes internationales d'audit.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe de la Banque Nationale Agricole, donnée par le conseil d'administration, pouvant contredire les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole arrêtés au 31 décembre 2005.

Tunis, le 28 avril 2006  
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C  
Membre de CPA Associates International

**Chiheb GHANMI**